



## Démarches à faire et renseignements

Par **pucheu\_old**, le **18/08/2007** à **19:01**

Bonjour

Mon fils habitant Fort de France se marie le 13 octobre 2007 à Ste Lucie , il a réglé les repas pour 100 personnes , et retenu quelques chambres , pourriez vous me dire s'il peut exiger le remboursement dans le cas de force majeur , c'est à dire un cyclone comme hier ? où faut il qu'il s'adresse ?

Avec mes remerciements